

Progression des bénéficiaires de l'aide sociale

Magali Voillat (PDC)

Issue des statistiques publiques jurassiennes, nous constatons que la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale est, depuis 2018, plus importante dans le Canton du Jura qu'au niveau suisse. En effet, alors qu'en Suisse la part de bénéficiaires de l'aide sociale est plus ou moins stable depuis 2015 à 3% - 3,2%, dans le même temps, dans le Jura, la part des bénéficiaires de l'aide sociale a augmenté considérablement de 1,9% à 3,4%.

La Conférence Suisse des Institutions d'Action Sociale (CSIAS) a aussi récemment annoncé que le nombre total de bénéficiaires au niveau suisse en 2021 avait diminué. Il est donc fort probable que l'écart se soit encore creusé entre le niveau jurassien et la proportion suisse.

Durant de nombreuses années, le Canton du Jura s'est réjoui de son taux, plus favorable que la moyenne suisse. Considérant la progression alarmante de 80% de 2005 à 2020 et le risque que la situation ne s'aggrave encore dans les prochains mois relativement aux effets "post-Covid" notamment pour les bénéficiaires actuels de l'Assurance chômage, nous nous questionnons sur les mesures à prendre.

Les raisons de cette progression sont inquiétantes et nous questionnent. Ses effets sur les instances impliquées dans l'administration de l'aide sociale - le Canton par son Service de l'action sociale, les Services sociaux régionaux, ainsi que les communes - sont très importants au niveau de la charge de travail et évidemment aussi d'un point de vue financier.

Démarré il y a près de quatre ans déjà, un projet dénommé Cohésion.JU doit permettre d'émettre des propositions de réorganisation du dispositif cantonal d'aide sociale. Si certaines mesures ont déjà été mises en oeuvre de manière définitive ou à titre de tests, nous considérons que ce projet doit être accéléré au vu de la progression marquée des bénéficiaires de l'aide sociale et des coûts y relatifs. Il est urgent de revoir le processus d'octroi de l'aide matérielle, de le moderniser et de le simplifier dans un souci de recherche d'efficacité humaine et financière pour toutes les instances concernées.

Nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Comment le Gouvernement explique-t-il la progression exponentielle au niveau jurassien alors qu'au niveau suisse la tendance est stable voire en légère baisse ?**
- 2. Quel regard porte le Gouvernement sur cette situation et qu'entend-il faire ?**
- 3. Le Gouvernement peut-il indiquer l'état d'avancement du projet Cohésion.JU et quand celui-ci déploiera ses effets tant sur le fond (stopper la progression) que sur la forme (efficacité du dispositif de versement de l'aide sociale, en particulier quant au rôle à jouer par les communes) ?**
- 4. En fonction des réponses à la question no 3, n'y a-t-il pas lieu d'accélérer le projet et/ou de prendre d'autres mesures ?**

Magali Voillat (PDC)

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)
- Serge Beuret (PDC)
- Boris Beuret (PDC)
- Olivier Goffinet (PDC)
- François Monin (PDC)
- Marcel Meyer (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Bernard Varin (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Stéphane Babey (PDC)
- Florence Boesch (PDC)
- Amélie Brahier (PDC)
- Samuel Rohrbach (PDC)

Intervention déposée officiellement le 16 février 2022

Documents annexés

- 2022-02-17_07-57-52-685.pdf

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Interpellation

No 987

Progression des bénéficiaires de l'aide sociale

Issue des statistiques publiques jurassiennes, nous constatons que la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale est, depuis 2018, plus importante dans le Canton du Jura qu'au niveau suisse. En effet, alors qu'en Suisse la part de bénéficiaires de l'aide sociale est plus ou moins stable depuis 2005 à 3%-3.2%, dans le même temps, dans le Jura, la part des bénéficiaires de l'aide sociale a augmenté considérablement de 1.9% à 3.4%.

La Conférence Suisse des Institutions d'Action Sociale (CSIAS) a aussi récemment annoncé que le nombre total de bénéficiaires au niveau suisse en 2021 avait diminué. Il est donc fort probable que l'écart se soit encore creusé entre le niveau jurassien et la proportion suisse.

Durant de nombreuses années, le Canton du Jura s'est réjoui de son taux plus favorable que la moyenne suisse. Considérant la progression alarmante de 80% de 2005 à 2020 et le risque que la situation ne s'aggrave encore dans les prochains mois relativement aux effets « post-Covid » notamment pour les bénéficiaires actuels de l'Assurance chômage, nous nous questionnons sur les mesures à prendre.

Les raisons de cette progression sont inquiétantes et nous questionnent. Ses effets sur les instances impliquées dans l'administration de l'aide sociale – le Canton par son Service de l'action sociale, les Services sociaux régionaux, ainsi que les communes – sont très importants au niveau de la charge de travail et évidemment aussi d'un point de vue financier.

Démarré il y a près de quatre ans déjà, un projet dénommé Cohésion.JU doit permettre d'émettre des propositions de réorganisation du dispositif cantonal d'aide sociale. Si certaines mesures ont déjà été mises en œuvre de manière définitive ou à titre de tests, nous considérons que ce projet doit être accéléré au vu de la progression marquée des bénéficiaires de l'aide sociale et des coûts y relatifs. Il est urgent de revoir le processus d'octroi de l'aide matérielle, de le moderniser et de le simplifier dans un souci de recherche d'efficacité humaine et financière pour toutes les instances concernées.



Nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Gouvernement explique-t-il la progression exponentielle au niveau jurassien alors qu'au niveau suisse la tendance est stable voire en légère baisse ?
2. Quel regard porte le Gouvernement sur cette situation et qu'entend-il faire ?
3. Le Gouvernement peut-il indiquer l'état d'avancement du projet Cohésion.JU et quand celui-ci déploiera ses effets tant sur le fond (stopper la progression) que sur la forme (efficience du dispositif de versement de l'aide sociale, en particulier quant au rôle à jouer par les communes) ?
4. En fonction des réponses à la question n° 3, n'y a-t-il pas lieu d'accélérer le projet et/ou de prendre d'autres mesures ?

Delémont, le 16 février 2022



Magali Voillat



Gabriel Carlet



Samuel Rohrbach



Bernard Studer



Marcel Frey



Stéphane Theurillat



Vincent Eschmann



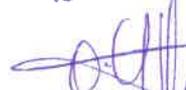
Béatrice Serpe



André Böhler



Boris BEURET



Olivier GOFFINET



Stéphane Saly



Francis Morik



Bernard Varin



Florence Boesch

